



## RECENSEMENT ET FACTURATION

Propriétaire : Association des scouts du Canada (ASC)

NUMÉRO

EN VIGUEUR

**MARS 2017**

ANNULÉ

**N/A**

### 1. OBJECTIF

L'objectif de cette politique vise à uniformiser et à schématiser la méthode de recensement et celle de la facturation auprès des districts. Il est à noter que les données recensées annuellement servent à quatre fonctions distinctes : la cotisation payable à l'OMMS, la cotisation du palier national, la facturation en lien avec la couverture d'assurances et le dénombrement du droit de vote lors de l'Assemblée générale annuelle. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire que le recensement annuel du nombre de membres soit immuable.

### 2. APPLICATION

Le recensement en vue de la facturation se prend chaque année en deux compilations officielles figées. Une première compilation, dite complète, se fait le ou près du 16 novembre de l'année. Cette lecture recense tous les membres actifs à cette date.

Une seconde compilation dite incrémentielle suivra dans l'année suivante, à la date ou près du 16 mai (**6 mois plus tard**). Cette deuxième compilation s'incrémentera à celle de novembre (de l'année précédente).

La compilation incrémentielle ratissera tous les nouveaux membres ayant une date de début de mandat située depuis ou après la dernière compilation (de novembre), mais exclura les membres recensés dans la première compilation.

### 3. RESPONSABLE DE L'APPLICATION


Sont responsables de l'application de la présente politique les membres adultes responsables du recensement des membres (groupes et districts).


### 4. EN CAS DE NON-RESPECT

Tous les membres adultes de l'ASC sont régis par cette politique et ne peuvent agir contrairement à celle-ci. À défaut de le faire, ils pourraient faire face à des mesures disciplinaires.

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES

---

**LA PREMIÈRE LECTURE**, se fait **le ou près du 16 novembre** de l'année (ex. année 2016). Cette lecture recense tous les membres actifs **à cette date**. Pour vous assurer que votre recensement est à jour, vérifiez la liste de vos membres visés par cette première compilation grâce au fichier CSV, assimilable par les chiffriers de OpenOffice ou de Microsoft Office. Pour ce faire, cliquez sur [Obtenir  la liste des membres adultes facturés en format CSV] de la première ligne.

Tout comme la première compilation, la liste des membres visés par **LA DEUXIÈME LECTURE du ou près du 16 mai** (ex. année 2017), figure également dans un fichier CSV accessible en cliquant sur le [Obtenir  la liste des membres adultes facturés en format CSV] de la seconde ligne. Rappelez-vous que cette deuxième lecture (mai 2016) ne vise que les membres recensés **depuis ou après** la première compilation, soit la compilation complète du 16 novembre 2015, et ce, à quelque palier que ce soit.


**La facturation** vous sera envoyée en septembre (donc 4 mois après le 2ème recensement - incrémentiel). Les factures doivent être acquittées au plus tard le **1er novembre**. À la lumière de ces informations, il est entendu que les chiffres de la facturation ne correspondront pas aux données **du jour** du SISC.

### EXEMPLE :



<b>1<sup>ère</sup> lecture</b>	<b>16 novembre 2016</b>
<b>2<sup>ème</sup> lecture</b>	<b>16 mai 2017</b> (Incrémentielle : ajout des nouveaux inscrits entre ces 2 périodes)
<b>Envoi de la Facturation</b>	<b>16 septembre 2017</b>
<b>Délai de paiement</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2017</b> ***

\*\*\* Art. 3.3. Règlements généraux :

**Catégorie A – Chaque membre corporatif possède autant de votes qu'il représente de membres individuels, selon la cotisation annuelle facturée et payée à L'Association des scouts du Canada, 60 jours avant l'AGA.**

**Les personnes contacts**, dont les dossiers sont surlignés en vert  ne sont pas considérés comme des membres et ils ne sont pas facturés. Mais, il peut arriver qu'un membre soit recensé à la fois comme contact et comme membre régulier. À ce moment, il sera facturé, car il est recensé en tant que membre régulier.

**Pourquoi les recensements ne concordent pas toujours entre les districts et les groupes et le centre National ?** Le problème se posera si le centre National et les districts contre-vérifient les données à des dates différentes. **Le SISC varie tous les jours**. Pour éviter ce problème, assurez-vous de prendre vos relevés de recensement **à pareille date**. Cela est la seule façon d'assurer une concordance dans les nombres de membres adultes et de jeunes facturés aux deux paliers.

**Comment mettre une fin de mandat à des membres ?** Il y a 2 façons de faire. La première est de cliquer sur le  dans la colonne **Actions** du dossier du membre. Le SISC présentera alors une fenêtre permettant d'entrer la date de fin de mandat. La seconde façon est de modifier le dossier en cliquant sur  dans la colonne **Action** du dossier du membre et d'aller mettre la date de fin de mandat.

N'oubliez pas, **il vous appartient** de tenir vos listes à jour. Après les lectures de recensements, il devient très difficile de retrouver les données initiales, car nous devons remettre le compteur à zéro chaque année !